

**L'an deux mille huit, le vingt-cinq septembre**, le conseil municipal de la commune de SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Député-Maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 24
- votants : 28

Date de convocation du conseil municipal : 19 septembre 2008

PRÉSENTS : M. BOISSERIE. Député-Maire, M. DUBOIS. Mme LAFONT. M. SUDRAT. Mme PRADEAU. Mme L'OFFICIAL, adjoints.  
M. DUPUY. Mme ROY-VEYRI. Mme RABAUD. M. BOISSARD. Mme CHADELAUD. Mme ARNAUD. M. MIALARET. M. GORYL. Mme LAPLAUD. M. LACOMBE. Mme PAGNON. M. ROBERT. Mme MEYZIE. M. LAGORCE. M. COUDERT. Mme COLETTE. M. LAROCHE. M. VERGNOLLE, conseillers municipaux.

ABSENTS excusés : Mme PLAZZI. M. DARY. M. FREMONT. Melle ARNAUD. Melle LOULIER.

SECRÉTAIRE : Raymond BOISSARD.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 juin 2008 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire commente l'intervention télévisée du Président de la République à propos de la crise financière.

## AFFAIRES FINANCIÈRES

### 1. DÉCISION MODIFICATIVE

**Rapporteur** : Maryse PRADEAU

La commune envisageant d'acquérir des terrains d'ici la fin de l'exercice 2008 et ces achats n'ayant pas été prévus au budget primitif,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LA DÉCISION MODIFICATIVE SUIVANTE :

Libellés	Dépenses			Libellés	Recettes		
	Article	Chapitre	Montant		Article	Chapitre	Montant
Immob. corporelles				Emprunts auprès des établis. de crédit			
Terrains nus	2111	21	200 000	Emprunts	1641	16	400 000.00 €
Autres constructions	2138	21	200 000				
<b>total</b>			<b>400 000</b>	<b>Total</b>			<b>400 000.00 €</b>

### 2. CONTRAT DE PÔLE STRUCTURANT / AUTORISATION DE SIGNATURE

**Rapporteur** : Pierre VERGNOLLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ APPROUVE LE CADRE DE RÉFÉRENCE (DIAGNOSTIC ET STRATÉGIE) ET LE PROGRAMME D' ACTIONS PROPOSÉES A LA RÉGION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PÔLE STRUCTURANT ;

☞ AUTORISE LA SIGNATURE DU CONTRAT DE PÔLE STRUCTURANT DONT LA DURÉE EST DE TROIS ANS (2008-2010).

### 3. DEMANDES DE SUBVENTIONS

- **Réhabilitation de la signalétique de la ville**

**Rapporteur** : André DUBOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ SOLLICITE L'AIDE FINANCIÈRE LA PLUS ÉLEVÉE POSSIBLE AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LA RÉHABILITATION DE LA SIGNALÉTIQUE DE LA VILLE DONT LE COÛT EST ESTIMÉ A 19 385,82 € H.T.,

☞ ADOPTE LE PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL SUIVANT :

Nature de la dépense	Montant	Recettes prévisionnelles	Taux de subvention	Montant
Signalétique	19 385,82	Conseil général	20,00 %	3 877,16
		Commune	80,00 %	15 508,66
<b>TOTAL</b>	<b>19 385,82</b>	<b>TOTAL</b>		<b>19 385,82</b>

- **Bassin ludique**

**Rapporteur : André DUBOIS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ ADRESSE AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION D'UN BASSIN LUDIQUÉ ESTIMÉ A 70 000 € H.T.,

☞ ADOPTE LE PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL SUIVANT :

Dépenses	Montant H.T.	Recettes prévisionnelles	Taux de subvention	Montant H.T.
Réalisation de la partie hydraulique et étanchéité de la piscine	20 508,95 €	Conseil général	10 %	7 000,00 €
Maçonnerie piscine	14 323,00 €	Ministère de l'intérieur	21.43 %	15 000,00 €
Plage et support de plage	6 843,60 €	Commune	68.57 %	48 000,00 €
Travaux AEP	6 324,45 €			
Travaux électricité	5 000,00 €			
Réseau eaux usées	3 500,00 €			
Pédiluve	1 500,00 €			
Local de stockage	2 000,00 €			
Clôture normalisée	3 000,00 €			
Imprévus	7 000,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>70 000,00 €</b>

#### **4. RENOUELEMENT DE DEMANDES DE SUBVENTIONS**

- **Guide pratique**

**Rapporteur : André MIALARET**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, SOLLICITE TOUTES LES AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES POUR LA RÉALISATION DU GUIDE PRATIQUE ANNUEL DONT LE COÛT EST ESTIMÉ A 6 650 € H.T.

#### **5. AUTORISATION D'ENCAISSEMENT DE CHÈQUES**

☞ Mission Québec : participation financière de Madame PLAZZI

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE L'ENCAISSEMENT DE LA SOMME DE 1 009,90 € VERSÉE PAR MADAME PLAZZI, LAQUELLE S'ÉTAIT ENGAGÉE A RÉGLER LE COÛT DE SON VOYAGE AU QUÉBEC, DÉDUCTION FAITE DE LA SUBVENTION CAF.

☞ Don à la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE L'ENCAISSEMENT D'UN DON DE 200 € VERSÉ PAR UN PARTICULIER ET DESTINÉ AU SAINT-YRIEIX TENNIS CLUB.

## **6. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « Saint-Yrieix Tennis Club »**

**Rapporteur** : Sylvie COLETTE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LE VERSEMENT A L'ASSOCIATION SAINT-YRIEIX TENNIS CLUB D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 700 €, DONT 200 € PROVENANT DU DON VERSÉ PAR UN PARTICULIER.

## **7. EPODE / VERSEMENT DE LA COTISATION 2008**

**Rapporteur** : Marcelle LAPLAUD

Dans le cadre du programme EPODE mis en place dans la commune depuis septembre 2007,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LE RÈGLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2008, SOIT 3 000 €.

## **8. ORGANISATION D'UNE SORTIE AU FUTUROSCOPE POUR DES ADOLESCENTS**

- **Fixation du montant de la participation des familles**

**Rapporteur** : Arlette LAFONT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ **FIXE LE MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES A 10 € PAR ENFANT ;**

☞ **ADOpte LE PLAN DE FINANCEMENT SUIVANT :**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes prévisionnelles</b>	<b>Taux de subvention</b>	<b>Montant</b>
Transport	600,00 €			
Repas du chauffeur	30,00 €	CAF	43,14 %	1 200,00 €
Entrées au Futuroscope	720,00 €	DRJS	10,06 %	280,00 €
Frais de réservation	32,00 €	Participation des familles	16,17 %	450,00 €
Salaires	1 400,00 €	Commune	30,63 %	852,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 782,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>2 782,00 €</b>

## **9. CESSION DE MATÉRIELS**

**Rapporteur : Jean-Pierre LAROCHE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LA CESSION A LA S.A. BOUCHAUD IMPLANTÉE A CHALUS DE DEUX TONDEUSES OBSOLÈTES POUR LA SOMME GLOBALE DE 6 578 € T.T.C., DÉTAILLÉE COMME SUIT :

- Autoportée tondeuse Ransomes T33D : 2 500,00 € H.T.
- Autoportée tondeuse Sabo Roberine 500 : 3 000,00 € H.T.

## **10. COMMANDEMENTS ADRESSÉS AUX DÉBITEURS DE LA COMMUNE, DE L'ABATTOIR ET DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

- Intervention directe du Trésorier

**Rapporteur : Alain ROBERT**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DONNE POUVOIR AU TRÉSORIER POUR ADRESSER DIRECTEMENT LES COMMANDEMENTS AUX DÉBITEURS RETARDATAIRES DE LA COMMUNE, DE L'ABATTOIR ET DU SERVICE ASSAINISSEMENT.

## **PERSONNEL**

### **1. MOUVEMENT DE PERSONNEL ET TRANSFORMATION DE POSTE :**

- **Mouvement du personnel communal**

**Rapporteur : Laurent GORYL**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LA CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1<sup>ère</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET A COMPTE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LA CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET A COMPTE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2008.

- **Transformation de poste**

**Rapporteur : Laurent GORYL**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LA TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET EN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE A TEMPS COMPLET A COMPTE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2008 AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE.

### **2. AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRATS :**

- **Contrats de recrutement de personnels non titulaires**

**Rapporteur : Annie ARNAUD**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,  
☞ AUTORISE L'ÉTABLISSEMENT DE CONTRATS DE RECRUTEMENT DE PERSONNELS NON TITULAIRES ;  
☞ PRÉCISE QUE CES CONTRATS POURRONT S'APPLIQUER A L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE TOUTES LES FILIÈRES POUR LA COMMUNE, L'ABATTOIR ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

- **Contrats d'apprentissage**

**Rapporteur : Annie ARNAUD**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT A SIGNER DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE.

- **Contrats dits « aidés » :**

**Rapporteur : Annie ARNAUD**

**Les contrats d'accompagnement dans l'emploi :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE :**

☞ **LA SIGNATURE DE CONVENTIONS PRÉALABLES AVEC L'A.N.P.E. AFIN DE DÉFINIR LES CONDITIONS D'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS D'INSERTION ;**

☞ **MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER DES CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI.**

**Les contrats d'avenir :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE :**

☞ **LA SIGNATURE DE CONVENTIONS PRÉALABLES AVEC L'A.N.P.E. AFIN DE DÉFINIR LES CONDITIONS D'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS D'INSERTION ;**

☞ **MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER DES CONTRATS D'AVENIR.**

## MARCHES DE TRAVAUX

### AGENDA 21 / BILAN ÉNERGÉTIQUE

- Attribution du marché pour un diagnostic thermique des bâtiments communaux

**Rapporteur : Edmond LAGORCE**

Suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 15 septembre dernier,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ DÉCIDE D'ATTRIBUER LE MARCHÉ AU CABINET D'ÉTUDES LARBRE INGÉNIERIE SARL POUR UN MONTANT DE 17 760 € H.T. ;

☞ SOLLICITE TOUTES LES AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE ;

☞ ADOPTE LE PLAN DE FINANCEMENT SUIVANT :

Nature de la dépense	Montant	Recettes prévisionnelles	Taux de subvention	Montant
Etude Diagnostic Thermique	17 760,00	ADEME	40,00 %	7 104,00 €
		Conseil général*	8,45 %	1 500,00 €
		Conseil régional	30,00 %	5 328,00 €
		Commune	21,55 %	3 828,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 760,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>17 760,00 €</b>

\* 20 % d'un montant plafonné à 7 500 € H.T.

## ASSAINISSEMENT

### RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2007

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2007.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2007.

## URBANISME

### **1. ACQUISITION DE PARCELLES :**

**Rapporteur : Raymond BOISSARD**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ AUTORISE L'ACQUISITION DE PARCELLES SISES AU LIEU-DIT « LE GRAND PRÉ », CADASTRÉES SECTION AI N° 318 ET 321, AU PRIX DE 20 000 € ;

☞ PRÉCISE QUE LES FRAIS DE NOTAIRE SONT A LA CHARGE DE LA COMMUNE.

### **2. CESSION D'UNE PARTIE DE PARCELLE AU LIEU-DIT « PRENDS TOI GARDE » :**

**Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ AUTORISE LA CESSION D'UNE PARTIE DE PARCELLE CADASTRÉE SECTION YZ N° 52p AU LIEU-DIT « PRENDS TOI GARDE » POUR UNE SURFACE D'ENVIRON 800 M<sup>2</sup> ;

☞ FIXE LE PRIX DE CESSION A 8 € LE MÈTRE CARRÉ ;

☞ DÉSIGNE MAÎTRE CHAUVIN POUR ÉTABLIR L'ACTE NOTARIÉ ;

☞ PRÉCISE QUE LES FRAIS DE NOTAIRE SONT A LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR.

### **3. CRÉATION DE LOTS A BÂTIR AU LIEU-DIT « PRENDS TOI GARDE » :**

**Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT A DÉPOSER UNE DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE ;

☞ PRÉCISE QUE MONSIEUR HENRI CHÊNÉ, GÉOMÈTRE EXPERT, SERA CHARGÉ DE L'ÉLABORATION DE LADITE DÉCLARATION.

## **CONVENTIONS ET AFFAIRES DIVERSES**

### **1. CENTRE CULTUREL / RENOUELEMENT DE LA LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES :**

- **Désignation d'un titulaire**

**Rapporteur : Michèle ROY-VEYRI**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉSIGNE MADAME LHIDO-BOISSERIE EN TANT QUE TITULAIRE DE LA LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES.

### **2. OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT : DÉSIGNATION DE MEMBRES POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

**Rapporteur : Jean-Claude DUPUY**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉSIGNE LES MEMBRES SUIVANTS POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'O.P.H. :

- Elu du conseil municipal : Monique PLAZZI ;
- Personnes non élues qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales : Robert BUISSON et Jean-Pierre FREMONT ;
- Membre extérieur, représentant une association dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées : Jacques SUSSINGEAS.

### **3. DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :**

**Rapporteur : Mr le Maire**

## **QUESTION AJOUTÉE A L'ORDRE DU JOUR**

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

- **Modification des statuts**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, APPROUVE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEP PORTANT SUR :

- L'AMENDEMENT DE CERTAINS ARTICLES ;
- LA MODIFICATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS, SOIT 5 AU LIEU DE 4, ET DES AUTRES MEMBRES, SOIT 7 AU LIEU DE 6.

## **MOTION**

### **Service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et primaires :**

**Rapporteur : Arlette LAFONT**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, ADOPTE LA MOTION SUIVANTE :

Considérant que le texte de loi instaurant dans les écoles maternelles et primaires un service minimum d'accueil relève de l'affichage politique et idéologique ;  
Considérant que cette loi ne vise qu'à masquer le manque de moyens donnés à l'Education nationale ;  
Considérant que les véritables problèmes de l'Education nationale sont d'une autre nature et d'une autre ampleur ;  
Considérant que la véritable urgence concerne les conditions de la rentrée scolaire 2008-2009 ;  
Considérant que la mise en place des heures de soutien pose des problèmes qui ne sont pas encore résolus ;  
Considérant que le service minimum d'accueil des enfants dans les écoles, s'il s'avérait être réellement d'une importance capitale, relève de la seule responsabilité de l'Etat ;  
Considérant que le remplacement des enseignants absents ne saurait en aucun cas relever de ce dispositif ;  
Considérant que les communes ne sont pas en capacité d'appliquer cette loi ;  
Considérant que le droit de grève inscrit dans la Constitution est remis en cause ;

Le conseil municipal :

- ☞ proteste vivement contre les différentes dispositions de la loi ;
- ☞ condamne la confusion volontairement créée entre enseignement et accueil-garderie ;
- ☞ demande à l'Etat d'assumer ses responsabilités en cas de conflit avec ses fonctionnaires sans se défausser sur les collectivités locales ;
- ☞ condamne cette mise en cause sournoise du droit de grève des enseignants ;
- ☞ exige de véritables moyens pour l'Education nationale, notamment l'annulation des suppressions de postes.

## QUESTIONS DIVERSES



- ❶ La maison médicale
- ❷ Le complexe aqua-récréatif et sportif
- ❸ Les travaux d'assainissement à « La Renaude »
- ❹ Les ostensions 2009
- ❺ Le musée de la porcelaine des Palloux
- ❻ La situation du LEPA de La Faye
- ❼ L'activité de l'abattoir
- ❽ Compte rendu du conseil d'administration de la Mission Locale Rurale
- ❾ La mise en place de la nouvelle application informatique HELIOS
- ❿ Les passeports biométriques